

N° 2023-046

REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)

L'an deux mil vingt-trois, le 15 mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 9 mars, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. VIBERT Christian est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, ASTIER Fabienne, CHAMOUSSIN Bernadette, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mme BERARD Patricia qui donne pouvoir à Mme VILLIEN, CHENU Azélie qui donne pouvoir à M. DUC, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie,

MM. BOUTY Georges qui donne pouvoir à M. DUCOGNON, MARCHAND-MAILLET Thierry qui donne pouvoir à M. Favre, VILLIBORD Guillaume

En exercice : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 4

Absents : 8

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire a, par délibération du 6 avril 2022, créé un Comité Social Territorial commun aux Versants d'Aime et au CIAS.

Il explique que suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022, il convient conformément aux dispositions du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif au fonctionnement des CST, d'établir un règlement intérieur.

Le projet de règlement joint à la présente note a été présenté aux membres du CST lors de la séance du 23 Février 2023 et a requis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 23 février 2023,

Considérant qu'il est obligatoire d'établir un règlement intérieur du CST,

APPROUVE le règlement intérieur du CST tel que présenté,

CHARGE le Président de sa mise en application.

FAIT ET DELIBERE LE 15 MARS 2023

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI


LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENDAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX